

R6b : Le problème des sociétés étudiantes

Résolution à l'intention de l'Assemblée annuelle de la JS Suisse des 18 et 19 février 2023 à Berne

Dépositaires : Comité directeur de la JS Suisses

Aujourd'hui, il existe 530 sociétés étudiantes en Suisse. Parmi ces sociétés étudiantes, on trouve de tout, de petites sociétés sportives mixtes à des sociétés élitistes et traditionalistes. Les deux plus grandes sociétés étudiantes suisses, la Société Suisse de Zofingue et la société d'étudiants Helvetia ne sont ouvertes qu'aux hommes. Il est difficile de savoir comment sont organisées ces sociétés, qui en est membre et en quoi consistent leurs activités. Il est néanmoins clair qu'au sein de ces sociétés étudiantes, on trouve principalement des hommes cis issus de milieux aisés qui se soutiennent mutuellement et qui y forment un réseau qui les accompagnera tout au long de leur vie et leur permettra de préserver leurs privilèges au sein de notre société patriarcale. Dans cette optique, ils organisent des activités telles que des beuveries ou des combats d'escrime comme rite d'initiation. Les grandes sociétés étudiantes se décrivent comme apolitiques, alors même qu'historiquement, elles étaient proches des partis conservateurs et qu'elles soutiennent aujourd'hui majoritairement des idées bourgeoises et libérales.

Dans le contexte des sociétés étudiantes, on parle aussi souvent de "boys clubs". Le terme "boys clubs" désigne un système informel, dans lequel des hommes cis issus de contextes sociaux ou ayant une formation similaire s'aident mutuellement dans leur vie professionnelle ou privée. Les grandes sociétés étudiantes formalisent simplement ces "boys clubs" et assurent leur pérennité. Le problème dépasse toutefois largement les sociétés étudiantes. En effet, les "boys clubs" et autres réseaux similaires sont un phénomène s'étendant à l'ensemble de la société, en tant que conséquence du patriarcat.

La relation des sociétés étudiantes avec la direction d'universités et de hautes écoles est particulièrement problématique. En effet, il n'est pas rare que des professeur·es ou des membres du rectorat soient membres de sociétés étudiantes. Cela favorise des formes de népotisme et peut également donner lieu à des privilèges pour les sociétés étudiantes. Il n'est pas impossible que des étudiant·es soient favorisé·es de manière

illégitime par le biais de ces réseaux. Il est temps d'examiner plus en détail ces sociétés et que les universités et hautes écoles prennent des mesures pour réduire au plus les conséquences négatives de leur existence.

C'est pourquoi la JS exige :

- L'examen de la culture interne et de la nocivité des sociétés étudiantes au sein des universités et hautes écoles ainsi que la prise de mesures en conséquence.

Position du comité directeur : accepter.